

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE TOURNAN EN BRIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL du 12 octobre 2015

L'An deux mil quinze le lundi 12 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la Région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 30 septembre 2015, s'est réuni dans la salle du conseil syndical à Tournan en Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Clément GILET, délégué titulaire, commune d'Andrezel
M. René SAPIERRE, délégué titulaire, commune d'Argentières
M. Jean-Paul MOSNY, délégué titulaire, commune d'Argentières
Mme Patricia CASIER, déléguée titulaire, commune de Beauvoir
M. Sébastien DALE, délégué titulaire, commune de Beauvoir
M. Éric CANTAREL, délégué suppléant, commune de Beauvoir
M. Olivier DEVAUX, délégué titulaire, commune de Champdeuil
M. Guillaume CHATELOT, délégué titulaire, commune de Champdeuil
M. François GONDAL, délégué titulaire, communauté de communes l'Yerres à l'Ancoeur (Chaumes-en-Brie),
M. Dominique BECQUART, délégué titulaire, commune de Pontault-Combault
M. Gérard TABUY, délégué titulaire, commune de Pontault-Combault
M. Pierre VASSEUR, délégué titulaire, commune de Roissy-en-Brie
M. Gérard BOUILLON, délégué titulaire, commune de Roissy-en-Brie
Mme Martine PANNAVOY, déléguée suppléante, commune de Roissy-en-Brie
Mme Marème TAMATA-VARIN, déléguée titulaire, commune de Yèbles
Mme Nathalie SEMONSU, déléguée titulaire, commune de Yèbles
M. Jack DEBRAY, délégué titulaire, communauté de communes l'Orée de la Brie (Chevry-Cossigny)
M. Dominique POSSOT, délégué suppléant, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Bernay-Vilbert)
M. Sylvain CALDONAZZO, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Courpalay)
M. Martial COCHET, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Courpalay)
M. Jean-Claude DELAVAUZ, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Rozay-en-Brie)
M. Jean-Claude OMNES, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)
Mme Annick FOURNIER, déléguée suppléante, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)
M. Jean-Michel METIVIER, délégué suppléant, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)
M. Joseph ROUX, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Evry-Grégy-sur-Yerres)
Mme Isabelle KOTZUBA, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Evry-Grégy-sur-Yerres)
M. Gil PAPAIZIAN, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Limoges-Fourches)
M. Éric SIMEON, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Limoges-Fourches)
Mme Michelle BOUILLAND CHAUVEAU, déléguée titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Lissy)
M. Claude ROGER, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Lissy)
M. Loïc LE DIEU DE VILLE, délégué suppléant, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Ozoüer-le-Voulgis)
M. Bruno BAUGUE, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Soignolles-en-Brie)
M. Michel DORIGNY, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Soignolles-en-Brie)
Mme Sylvie DEVOT, déléguée titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Solers)
M. Jean-Michel BESSOL, délégué titulaire, communauté de communes la Brie boisée (Favières-en-Brie)
Mme Claudine BOUZONIE, déléguée titulaire, communauté de communes la Brie boisée (Favières-en-Brie)
M. André LEFRANÇOIS, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Pontcarré)
M. Jacques RADÉ, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Villeneuve-le-Comte)
M. Gérard DEBOUT, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Villeneuve-Saint-Denis)
M. Michel BAZERBES, délégué suppléant, communauté de communes la Brie Boisée (Villeneuve-Saint-Denis)
M. Éric PRIGENT, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Les Chapelles Bourbon)
Mme Catherine DUBENT, déléguée titulaire, communauté de communes Val Bréon (Châtres)
M. Éric TOURNEBOEUF, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon (Châtres)
M. Stéphane ROBERT, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon (Crèvecœur-en-Brie)
M. Claude BAUMANN, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Fontenay-Trésigny)
M. Alain DENIS, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Fontenay-Trésigny)
M. Claude CHATAIN, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon, (Liverdy-en-Brie)
Mme Michèle BENECH, déléguée titulaire, communauté de communes Val Bréon (Marles-en-Brie)
M. Serge SERVIALLE, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Dominique RODRIGUEZ, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Presles-en-Brie)
M. Daniel GAUTHERON, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon, (Presles-en-Brie)
M. Dominique BENOIT, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Gretz-Armainvilliers)
M. Patrick SALMON, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)
M. Laurent GAUTIER, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Tournan-en-Brie)
M. Lionel COCHIN, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Tournan-en-Brie).

POUVOIRS

- de M. Granday délégué titulaire, commune d'Andrezel à M. Omnès délégué titulaire, commune de Courquetaine,
- de M. Bord à M. Becquart, délégués titulaires, commune de Pontault-Combault,
- de M. Blanchard à M. Delavaux, délégués titulaires, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Rozay-en-Brie)
- de M. Sanson à Mme Devot, délégués titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres, (Solers)
- de Mme Martiaréna à M. Le Dieu de Ville, délégués titulaires, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Ozouër-le-Vougis),
- de Mme Estéoule à M. Radé, délégués titulaires, communauté de communes la Brie boisée, (Villeneuve-le-Comte)
- de Mme Pereira, déléguée titulaire à M. Serviabile, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon (Neufmoutiers)
- de M. Vordonis à M. Salmon, délégués titulaires, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière).

Absent excusé :

- M. Franck Ghirardello, délégué titulaire, communauté de communes l'Orée de la Brie (Chevry-Cossigny).

ABSENTS NON REPRESENTES :

Communes : Crisenoy (communauté de communes Vallées et Châteaux), Servon (communauté de communes l'Orée de la Brie), La Chapelle-Iger (communauté de communes les Sources de l'Yerres), Coubert et Grisy-Suisnes (communauté de communes les Gués de l'Yerres), Férolles-Attilly et Lésigny (communauté de communes Les Portes Briardes).

Délégués :

Mrs. Flavien Carcaud, Emmanuel Depots et Eddy Marsal, délégués titulaire et suppléants, communauté de communes l'Yerres à l'Ancoeur (Chaumes-en-Brie)
Mme Sylvie Lecaplain et M. Jonathan Wofsy, délégués suppléants, communauté de communes l'Orée de la-Brie (Chevry-Cossigny)
Mrs. Philippe Delteil, Alain Moucheront et Roch Mattei, délégués titulaires et suppléant, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Bernay-Vilbert)
Mrs. Denis Thouvenot, Bruno Berthineau, et Mme Adeline Grégis, délégué titulaire et suppléants, communauté de communes la Brie Boisée, (Pontcarré)
M. David Cullier, Mme Anne Ducrocq et M. Christophe Monnot, délégués titulaire et suppléants, communauté de communes Val Bréon (Les Chapelles Bourbon)
Mme Juliette Souleyreau, Mrs. Jean-Luc Boutin et Frédéric Poupinot, déléguée titulaire et suppléants, communauté de communes Val Bréon (Crèvecoeur-en-Brie)
M. Laurent Grandjean, Mmes Catherine Chereau et Annick Legendre, délégués titulaires et suppléante, communauté de communes Val Bréon (Liverdy-en-Brie)
M. William Lavoine, Mmes Virginie Detante et Marie-Pierre Bonnel, délégués titulaire et suppléantes, communauté de communes Val Bréon (Marles-en-Brie)
Mmes Marie-Paul Devauchelle, Nathalie Bourges et Isabelle Lenoir, déléguées titulaire et suppléantes communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Gretz-Armainvilliers).

Le quorum atteint, le comité syndical peut valablement délibérer, monsieur le président ouvre la séance.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, le président annonce la disparition de M. Christian Leloup, représentant la commune de Lésigny au sein du comité syndical depuis plusieurs années. Monsieur le Président demande à l'assemblée de se lever pour respecter une minute de silence en hommage à M. Leloup.

Il poursuit sur l'arrivée de nouveaux délégués venant soit en remplacer d'autres soit s'ajouter à ceux déjà en exercice en application des nouveaux statuts du syndicat, et leur demande de se présenter brièvement. Ce que font Messieurs Vasseur et Bouillon (Roissy-en-Brie), Tabuy et Becquart (Pontault-Combault) Caldonazzo (Courpalay) et Papazian (Limoges-Fourches).

Ensuite, Monsieur le Président présente à l'assemblée messieurs Namur et Mahouas représentant Générès, exploitant actuel de l'uvom, invités à exposer les difficultés et dysfonctionnements entravant le bon fonctionnement de l'unité de compostage. Messieurs Namur et Mahouas (Générès) énumèrent donc étape par étape du process les dysfonctionnements et leur causes ou probables causes, une expertise judiciaire étant en cours.

En tout premier lieu, un audit « directive machine » ayant relevé 300 non conformités plus ou moins majeures, la décision a été prise de remettre en conformité et prioritairement ce qui concernait la sécurité des hommes.

Messieurs Namur et Mahouas poursuivent sur les problèmes techniques plus précis :

- Le deuxième bioréacteur stabilisateur mis en service en 2012 qui a traité 30 000 tonnes d'ordures ménagères se fissure. Il a été décidé d'une part de l'arrêter pour éviter une rupture et d'autre part de lancer un audit pour chercher les causes de cette anomalie et les solutions.
- La partie « affinage primaire » notamment exécutée par un trommel dysfonctionne à cause des défauts de rotation.
- La partie « traitement intensif », zone à fort taux d'humidité, rencontre des problèmes d'étanchéité entraînant des dysfonctionnements électriques. Par ailleurs, un mauvais choix de matériaux non adapté à l'atmosphère et à la présence de compost entraîne la corrosion des équipements, en particulier toutes les parties hydrauliques du retourneur.
- La partie « affinage secondaire » (tamis) : les vibrations au sol des équipements n'ont pas été prises en compte induisant un impact sur la charpente.
- Le biofiltre rencontre un problème de fonctionnement et de pérennité pour des raisons de mauvais choix de matériaux. Le biofiltre est colmaté et doit par conséquent être remplacé au plus vite pour éviter les nuisances olfactives.

Monsieur le président demande à ces messieurs si le concept est bon ? L'exploitant répond par l'affirmative mais précise que le concepteur n'a pas été assez loin. Monsieur le président informe l'assemblée que le compost produit par l'uvom est normé et que d'ailleurs les visiteurs à la journée « portes ouvertes » du 7 novembre pourront le voir sur place et en prendre.

Au vu de tous ces dysfonctionnements, Monsieur le président explique qu'il était normal de résilier le marché de modernisation de l'uvom.

- Mme Tamatin-Varin s'interroge sur le respect du cahier des charges et si le bureau de contrôle a bien fait son travail ? Il est répondu que c'est suite aux passages du bureau de contrôle que les manquements à la conformité ont été relevés. Il est également précisé que le marché était un marché sur performances (maîtrise d'œuvre et conception) élaboré par un assistant à maîtrise d'ouvrage (bureau d'études). Dans ce type de marché les matériaux ne sont pas définis, « seuls » les résultats (performances) souhaités sont décrits dans le cahier des clauses techniques et particulières. Les marchés sur performances comme tous les marchés ont leurs avantages et inconvénients et ici si l'on décrit son besoin en termes de résultat, le maître d'ouvrage ne doit pas intervenir sur les « moyens ».

- M. Gilet demande quel coût peut être estimé pour la remise en fonctionnement optimal ? Il est répondu qu'un audit a été réalisé et un diagnostic établi à environ 1,8 millions d'euros le montant des travaux à prévoir. Ce montant a d'ailleurs été inscrit au décompte général définitif (DGD), objet d'un autres contentieux avec le groupement titulaire du marché résilié.

M. Rodriguez explique qu'à la consultation pour l'étude de fissuration du BRS plusieurs bureaux d'études auraient pu répondre mais la conception du BRS pouvant être mise en cause, la société CETIM est l'une des rares à pouvoir étudier à la fois l'aspect structure et l'aspect soudure. Il existe trois entreprises pointues dans ce domaine en France.

Enfin, Monsieur le président remercie messieurs Namur et Mahouas de leurs explications.

I. INFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DU SIETOM EN SYNDICAT MIXTE A LA CARTE :

Il est rappelé à l'assemblée qu'en date du 17 novembre 2014, le comité syndical approuvait la transformation du syndicat en un syndicat mixte à la carte ainsi que la modification conséquente de ses statuts et, la notification de l'arrêté préfectoral correspondant 2015/DRCL/BCCL/67, en date du 24 juillet dernier.

Ces nouveaux statuts octroient donc une représentativité de certaines collectivités adhérentes plus importante selon le nombre de leurs habitants, ainsi l'organe délibérant sera constitué de 87 délégués syndicaux (en exercice) au lieu de 82, après désignation de tous les délégués supplémentaires par les collectivités concernées.

II. DECISION PRISE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION ATTRIBUEE AU PRESIDENT :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir confiée par l'organe délibérant au président, *le président* rend compte de la décision prise :

prestataires	Contrats	montant € ttc éligible au fctva
VIATP	Travaux réseau EU stock verre du centre de tri	9 072,00
Metin Concessionnaire Peugeot	Peugeot nouveau Boxer fourgon tôle	22 892,90
Metin Concessionnaire Peugeot	Peugeot 208-5 portes	12 784,00
Ets Gillard	Fourniture et mise en place de 2 systèmes mécanisés de chargement des gravats dans bennes de 2 déchetteries.	30 696,00
Cetim	Etude structure suite à fissuration d'un bioréacteur sur l'uvom	50 400,00

III. AUTORISATION AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ POUR LA FOURNITURE ET LE REMPLACEMENT DU BIOFILTRE SUR L'UVOM :

Le biofiltre évoqué par l'exploitant invité à cette réunion, est anormalement défectueux et ne peut plus assurer l'épuration de l'air issu du traitement des déchets avant son rejet dans l'atmosphère.

Monsieur le président donne la parole à M. Debout, vice-président qui explique que 1,50 m voire 1,60 m de compost et autres matières doivent être remplacés dans le biofiltre, qu'une cinquantaine de tuyaux doivent être vérifiés, que les cailloux doivent être nettoyés. Il précise l'importance de vérifier si les tuyaux ne sont pas colmatés.

- M. Salmon demande s'il y aura des nuisances olfactives pendant les travaux ? Il est répondu que normalement il n'y en aura pas plus qu'aujourd'hui.

M. Gautier, vice-président, explique que ces dépenses sont nécessaires si l'on veut que l'uvom fonctionne dans de bonnes conditions, qu'il faut faire ces travaux et que des travaux prioritaires sont à mettre en œuvre, notamment sur le biofiltre s'il on ne veut plus de ces nuisances olfactives.

- M. Salmon veut savoir combien de temps vont durer ces travaux ? Il veut pouvoir répondre aux administrés ozoiriens. Il est répondu qu'il faut compter environ 9 semaines de travaux et que cette durée pourra être précisée dès que le planning sera établi.

M. Rodriguez poursuit sur la l'appel d'offres ouvert lancé pour ce marché. La mission demandée consiste en la fourniture du média filtrant à remplacer, l'extraction du média et le chargement, la remise en état du fond du biofiltre, la mise en place du média et une prestation supplémentaire éventuelle portant sur la fourniture et la mise en place d'un réseau d'arrosage ainsi que du système de mise hors gel.

Les trois critères de choix retenus sont le prix pour 50 %, la qualité des fournitures et les conditions de mise en œuvre pour 30 % et enfin le délai pour 20 %.

Deux offres ont été reçues des sociétés CMI Europe environnement et Ar-Val. Le classement des offres a placé la société Arval en tête de classement, candidat le mieux disant. En accord avec l'analyse et la proposition d'attribution, la commission d'appel d'offres réunie le 21 septembre a décidé d'attribuer le marché à la société Ar-Val.

En réponse à la question de M. Sapierre, Monsieur le président explique que non seulement la société Ar-Val est la société la moins-disante mais aussi la mieux disante, son offre répondant largement aux besoins.

Avant de solliciter le vote, Monsieur le président ajoute que les deux candidats sont nationalement réputés.

*Entendu l'exposé du Président,
Considérant la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres,
Après délibéré,*

LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, AUTORISE LE PRESIDENT A SIGNER LE MARCHÉ POUR LA FOURNITURE, LE REMPLACEMENT DU BIOFILTRE ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ARROSAGE POUR L'USINE DE COMPOSTAGE DU SIETOM DE LA REGION DE TOURNAN-EN-BRIE AVEC LA SOCIETE AR-VAL POUR UN MONTANT GLOBAL DE 303 400,00 € HORS TAXES.

IV. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE :

Monsieur le président informe les membres de l'Assemblée qu'en raison de l'insatisfaction résultant de la consultation pour renouveler le contrat d'entretien des espaces verts du syndicat, tant en termes de coûts qu'en termes de respect de la charte « zéro phyto » d'Auquibrie et de l'application des principes de jardinage pauvres en déchets, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2ème classe à temps complet.

Il sera chargé des fonctions de jardinier polyvalent, chargé des interventions d'entretien des sites, de la distribution des composteurs et de la réalisation de petits travaux d'entretien sur les différentes structures du syndicat. Ce poste nécessite de la polyvalence et l'embauche serait prévue pour février 2016. La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné

Suite à une demande pour savoir si ce recrutement pourrait être fait sous contrat d'avenir ? M. le président répond qu'il est préférable d'avoir quelqu'un d'immédiatement autonome.

Monsieur le Président propose donc aux membres de l'Assemblée d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet à compter du mois de février 2016.

*Entendu l'exposé,
Sur proposition du Président, après délibéré,*

LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

- **DECIDE DE CREER UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE A COMPTER DU MOIS DE FEVRIER 2016,**
- **DE COMPLETER EN CE SENS, LE TABLEAU DES EFFECTIFS DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DU SYNDICAT,**
- **D'INSCRIRE AU BUDGET LES CREDITS CORRESPONDANTS.**
- **DONNE TOUT POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE DECISION.**

V. POINT SUR LA COMMUNICATION :

La parole est donnée à Mme Brisson, chargée de la communication qui commence par annoncer que les commissions « Information » et « prévention » ont besoin d'augmenter leur membres et fait donc appel aux élus.

Elle poursuit sur la journée « portes ouvertes » du 3 octobre sur le centre de tri. Sont présentés les supports de communication de l'information (affiches, flyers et page du site internet) puis le bilan de cette 8^{ème} édition. En légère augmentation par rapport à l'année 2014, le nombre de visiteurs étaient de 277, la majorité a pris connaissance de cette manifestation par le Sietom Infos. Ces visiteurs venaient en grande partie de la commune de Tournan-en-Brie, suivie d'Ozoir-la-Ferrière, de 25 autres communes du syndicat.

Aucun habitant des communes de Beauvoir, Bernay-Vilbert, Champdeuil, les chapelles Bourbon, la Chapelle Iger, Coubert, Crisenoy, Evry-Grégy, Limoges-Fourches, Lissy, Liverdy, Soignolles et Yèbles n'est venu. Monsieur le président demande aux délégués d'encourager leurs administrés et les élus à participer à ces journées portes ouvertes.

Il est aussi regrettable de voir que seulement 12 communes membres ont relayé l'information de cette journée portes ouvertes sur leur site internet. Le service communication va donc se rapprocher des autres communes pour étayer sa base de contacts. Réparties sur 17 groupes de visite, 270 personnes ont visité le centre de tri et l'ensemble des visiteurs ont pu également profiter des présentations, animations et stands présents.

Monsieur le président félicite l'implication des agents dans la réussite de cette journée sans oublier le personnel de l'exploitant.

L'agent chargé de la communication aborde ensuite la question de la prestation de distribution du Sietom Infos. Pour mémoire, un contrat a été signé avec la Poste/Mediapost pour 3 distributions (juin, septembre et décembre) dans 62 257 boîtes aux lettres. Après contrôle de la prestation des première et deuxième distribution, il a été constaté des manquements au contrat tels que absence de planning de suivi, pas de distribution dans certaines boîtes aux lettres équipées de « stop pub », problème de calendrier de distribution, distribution sur une communes hors syndicat, pas d'action correctrices ...

Sur 115 personnes interrogées suite à la distribution du mois de juin 30 % disent ne pas avoir reçu le Sietom Infos et sur 107 personnes interrogées sur la réception du Sietom infos du mois de septembre, 69 % disent ne pas l'avoir reçu !

Suite à un rendez-vous avec le prestataire pour lui exposer le mécontentement du SIETOM, il s'avère que le SIETOM n'est pas considéré comme une collectivité territoriale ce qui explique que le Sietom Infos soit assimilé à de la publicité.

En réparation, le prestataire propose le remboursement du préjudice lié aux problèmes de distribution sur les « stop pub », et une campagne de communication en amont avec le visuel de la page de couverture du journal pour identification.

Faut-il envisager la résiliation ou accepter cette proposition ?

Des délégués pensent que le système de distribution précédent était plus efficace.

Après débat, un grand nombre d'élus n'est pas favorable à l'idée de confier la dernière prestation mais pour honorer le contrat et apprécier l'évolution qualitative que le prestataire promet, il est décidé de lui laisser assurer la dernière distribution du SIETOM Infos pour l'année 2015 aux conditions suivantes :

- Très ferme communication de la part du prestataire en amont de la distribution auprès des facteurs mais également auprès des distributeurs Médiapost (certaines BAL équipées d'un stop pub non distribuées quel que soit le type de distribution)
- Transmission d'un planning de distribution quotidien permettant aux services du SIETOM de vérifier au jour le jour la qualité de la distribution.

De plus il faudra réclamer que les reliquats de chaque structure afin d'assumer la redistribution sur les adresses fautes après la période de contrôle et de permettre au syndicat de récupérer les exemplaires qui seront transmis ensuite en mairie.

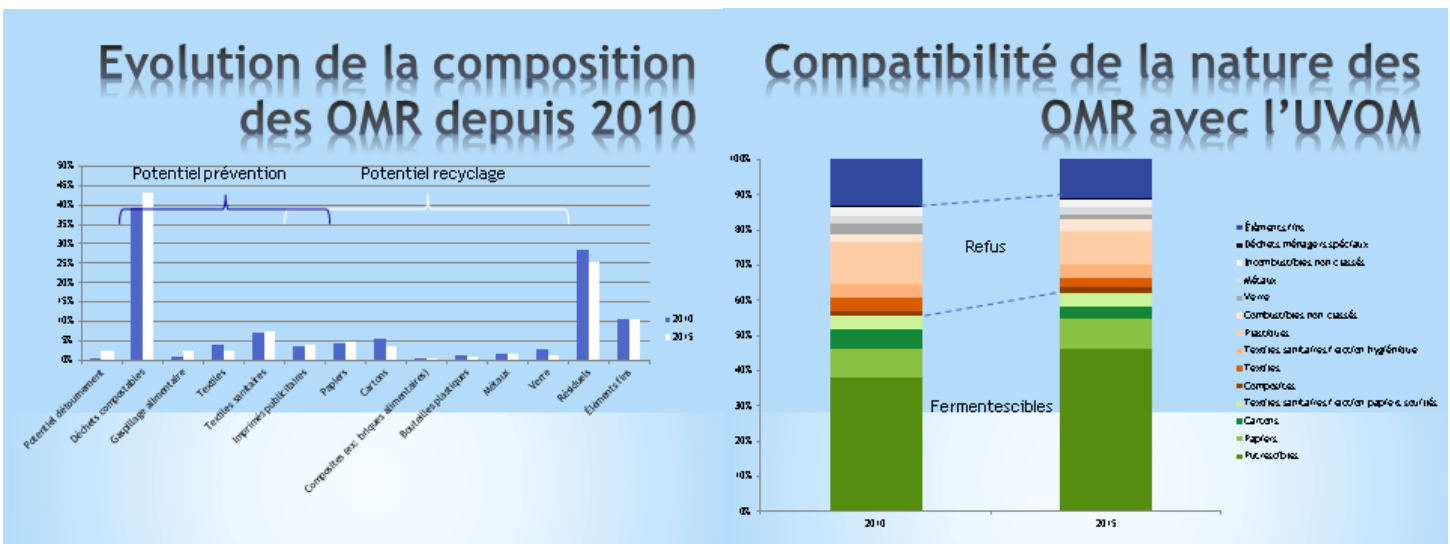
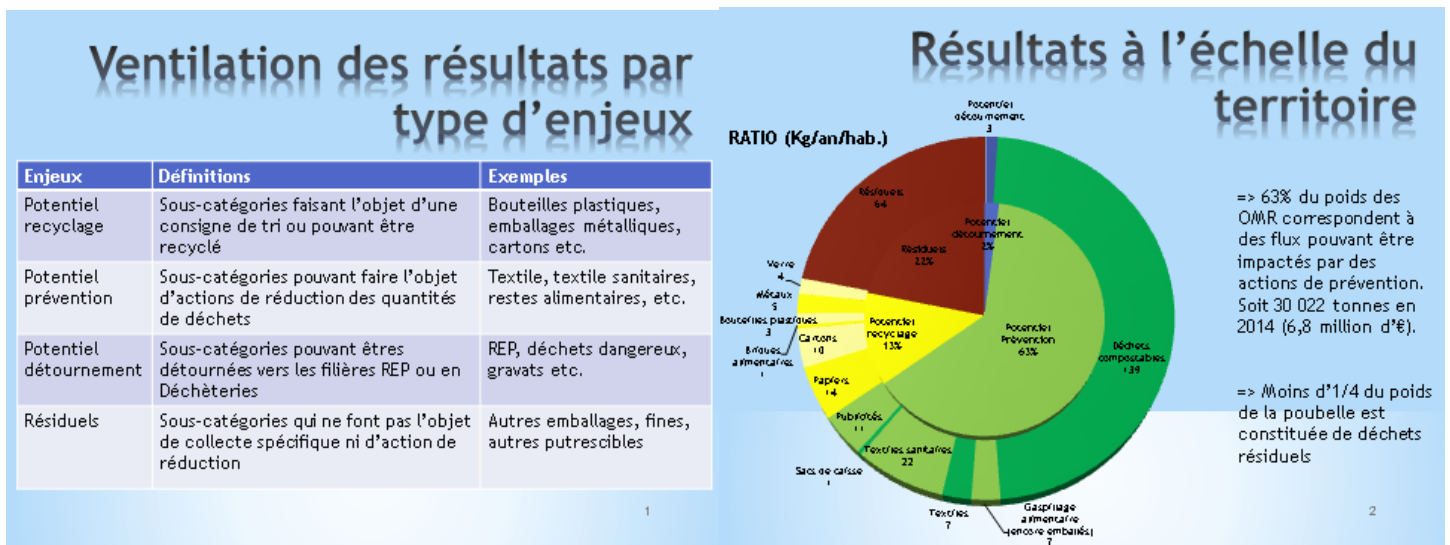
Pour les prochaines distributions, les communes volontaires pour une distribution en régie, souhaitant revenir au système précédent sont invitées à se faire connaître auprès du service communication.

Enfin pour finir sur ce point, il est rappelé à l'assemblée la journée portes ouvertes de l'uvom le samedi 7 novembre.

VI. PRESENTATION DES RESULTATS DU MODECOM (Méthode de caractérisation des ordures ménagères) :

Pour mémoire, cette méthode permet de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets et d'évaluer les gisements de matières valorisables. Les résultats de la première campagne réalisée au début de l'année 2015 ont été présentés lors de la réunion du comité syndical, le 30 mars dernier.

Les résultats de la seconde campagne sont exposés ce jour devant l'assemblée :



Par rapport à la campagne de 2010 on observe une augmentation des déchets compostables et du gaspiillage alimentaire. En ce qui concerne les textiles, il est encore possible d'implanter des bornes sur le territoire syndical sans surcoût. On remarque sur la dernière diapositive une baisse des déchets en refus et une augmentation des fermentescibles.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Projet de collecte séparée des ZI-ZA/des ménages :** Monsieur le Président rappelle que les réponses des communes consultées sont toujours en attente malgré les relances. Le but de cette séparation est d'améliorer la qualité des apports à l'uvom.
- **Déchets sauvages :** Monsieur le Président lit à haute voix le courrier reçu de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et les jeunes agriculteurs de Seine-et-Marne, qui sollicite l'autorisation de déposer gratuitement en déchetteries les déchets qu'ils ramassent sur les terres agricoles et sur les chemins d'exploitation ou ruraux. Monsieur le président comprend bien la situation à laquelle sont confrontés les agriculteurs mais attire l'attention des délégués sur la dérive que pourrait créer cette autorisation. Il s'agit là d'un problème national ajoute-t-il qui nécessite une réponse nationale.
Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président invite les délégués à réfléchir sur ce dernier point qui sera rappelé à la prochaine réunion.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h50